

Projet de foyer communal

Ce lieu sera le point de rencontre de beaucoup de saint-jeannais par le biais des associations qui y pratiqueront leurs activités. C'est un élément urbain indispensable à la vie des habitants.

Depuis notre arrivée à la mairie, notre principal objectif était de réaliser ce projet de foyer communal. L'étude des possibilités financières de la commune, le choix d'un nouvel architecte, le montage des dossiers de demande des subventions ont occupé une grande partie de nos emplois du temps. En 2016, nous avons lancé un appel d'offre, avec l'appui du CAUE du Gard, afin de choisir une équipe technique et après analyse des candidatures, c'est Eric Grenier architecte nîmois qui a été retenu. Aujourd'hui le projet est lancé, les plans de détails nous ont été transmis cette semaine, l'étude des coûts réels entre donc dans sa phase la plus minutieuse.

Description du projet:

La grande salle est prévue pour recevoir 130 personnes, la petite salle de 10 à 25 personnes, un espace bar sera également créé ainsi qu'un office prévu pour le réchauffage des plats et le lavage de la vaisselle. Ces locaux seront principalement occupés par les associations d'une façon régulière et les manifestations organisées par la mairie ou les particuliers.

La végétation déjà présente sur le site sera conservée. Il faudra supprimer un arbre pour permettre l'accès sur le parking. Le terrain ne sera pas fermé par des clôtures. Au Nord côté cimetière, sera créé un parking de 15 places dont 2 places réservées aux personnes à mobilité réduite. Une rampe à faible pente longeant le bâtiment amènera au plateau d'entrée principale. Une coursive extérieure le long des façades Nord, Sud et Ouest longera le bâtiment. Côté Sud une avancée de toiture protégera la façade en bois et fera office de casquette permettant de profiter de l'extérieur et de la vue qu'offre le paysage. Côté Ouest une loggia permettra d'organiser des activités extérieures telles que cinéma de plein air, théâtre, etc. L'accès à la salle se fera directement depuis le parking. Le terrain sera légèrement profilé côté Sud pour limiter le dénivelé entre la surface enherbée et le bâtiment.

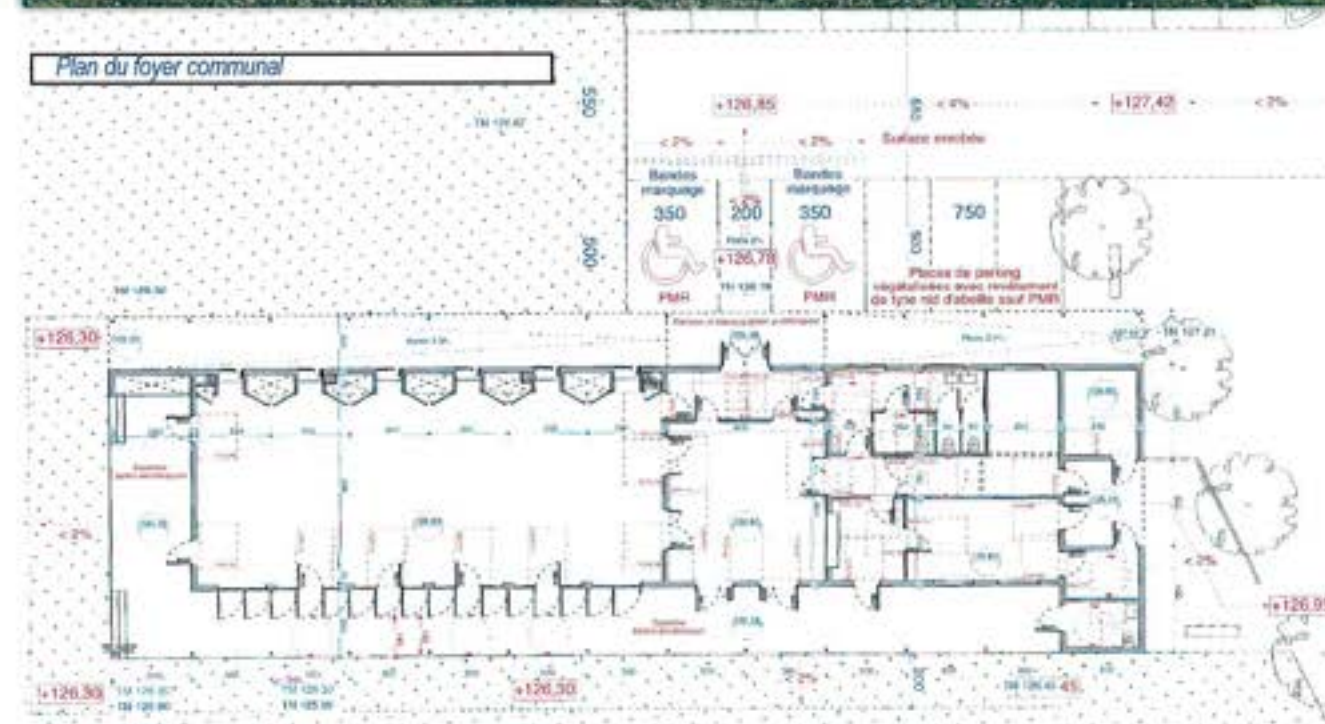
A l'intérieur : Le hall d'entrée distribue directement la salle principale, la petite salle, l'office, le bar et les sanitaires et zones techniques. Les espaces technique / poubelle seront accessibles de l'intérieur et de l'extérieur. L'office permettra d'accueillir des traiteurs professionnels et les livraisons pourront s'effectuer depuis le parking actuel qui sera conservé.



Le projet est inscrit dans le cadre de la démarche Bâtiments Durables Méditerranéens, avec pour objectif des économies d'énergie et de fonctionnement et la préservation de l'environnement. Le bâtiment sera construit en ossature bois sur une dalle béton. La façade Sud bien vitrée sera constituée d'un bardage en bois red cedar et de volets en panneaux d'epicéa. Les parties Ouest et Nord seront revêtues d'un bardage en bac acier à petites ondes identique à celui de la couverture. La couverture à faible pente est pensée pour éventuellement recevoir des capteurs photovoltaïques. Le dallage extérieur est en béton. Les matériaux composants seront préférentiellement bio-sourcés ou éco-certifiés.

L'aménagement de l'accès au hangar municipal sera modifié. Il sera équipé d'un portail à double vantaux ainsi cette fermeture viendra délimiter l'entrée aux espaces privés de la commune.

Le permis de construire a été déposé en septembre 2017, le délai habituel d'instruction est de 5 mois pour un bâtiment de cette catégorie. Durant ce temps, l'équipe de techniciens et l'architecte élaborent les dossiers de plans permettant la consultation et sélection des entreprises de construction.



Montage financier

Il a été établi après analyse des capacités financières réelles de la commune

- 1- Les subventions notifiées que nous avons obtenues pour ce projet: DETR 149 000€ de l'Etat, Département 105 000€,
- 2- Les subventions en attente de validation DATRM Région 100 000€, autre BDM somme à déterminer
- 3- Emprunt à la banque Postale 300 000€ obtenu à un taux fixe de 1.94% sur 25 ans

Délais: l'attribution de la subvention du Département nous oblige à terminer le projet dans un délai de deux années. Nous espérons voir finir la construction du bâtiment fin 2018

PS:

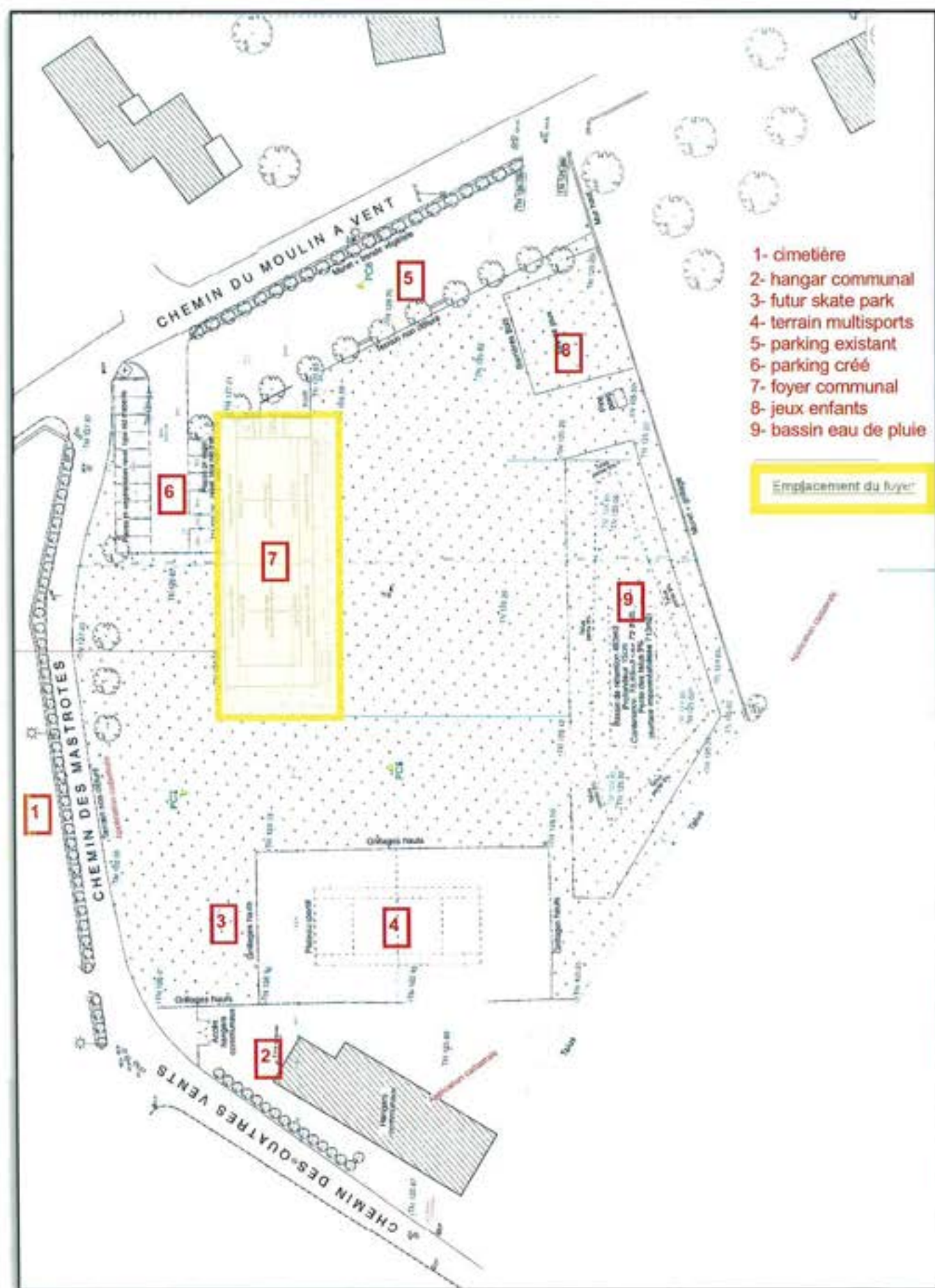
Pour rappel: lors des mandats précédents, le projet initial prévoyait un coût de construction final de 1 500 000 € hors taxes, soit (1 800 000 € TTC).

La subvention annoncée de 400 000 € d'Alès Agglomération n'a jamais été votée par le conseil communautaire de l'Agglo, la subvention de 300 000 € de la Région (prévoyant une salle de spectacle culturelle antenne du Cratère d'Alès) n'aurait été versée qu'en contrepartie d'une dépense minimum de 1 500 000€ HT, la subvention de 150 000 € de la région était déjà caduque en septembre 2015, la subvention de 75 000 € de l'Etat était également caduque.

Le montant de la vente de l'ancien foyer (en 2013) a été incorporé et dissout dans la trésorerie (des dépenses de la mairie entre 2013 et début 2015).

Nous avons donc dû repartir à zéro comme expliqué lors des diverses réunions d'information.

Projet de foyer communal, plan général du site



Ecole et SMAAC



Au sujet de l'école:

La rentrée s'est bien passée, avec un retour à la semaine de 4 jours. 43 enfants de maternelle sont scolarisés à Cardet et répartis en 2 classes.

A Saint Jean de Serres, 62 élèves de primaire (du CP au CM2) sont répartis sur 3 classes

Les horaires sont maintenant 8h30 /12h et 13h30/16h les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

La garderie du matin (de 7h30 à 8h 20) est assurée par Christine Polosse qui accompagne également les enfants dans le car, et celle du soir (de 16h à 18h30) par Laura Britto.

Un changement cette année décidé par le syndicat SMAAC: les enfants doivent aller à la garderie de leur commune respective.

La situation actuelle et quelques chiffres

L'école de Saint Jean de Serres est en regroupement pédagogique (RPI) avec la commune de Cardet qui ne fait pas partie de l'Agglo d'Alès.

La compétence pleine Education qui recouvre également le péri scolaire et la restauration scolaire, a été transférée de la commune de St Jean à l'Agglo d'Alès au 1er janvier 2015.

A la rentrée 2017, 105 élèves sont scolarisés dans le RPI : 32 habitent à Saint Jean de Serres, 57 à Cardet et 16 viennent de communes extérieures. (Cf schéma)

Ce RPI est géré dans le cadre d'un Syndicat: le SMAAC

Les statuts du SMAAC, anciens, imposent toujours une répartition des coûts à 50/50 entre les 2 communes.

Ce mode de répartition qui se justifiait probablement à l'époque de la création du syndicat (le SIRP) ne nous paraît plus appropriée alors que les populations des communes sont aujourd'hui respectivement de 530 habitants à St Jean et près de 900 à Cardet.

De plus le coût de fonctionnement est très élevé et n'a cessé d'augmenter (participation de chaque entité passée de 41700€ en 2012 à 76800€ en 2017).

C'est la raison pour laquelle en toute logique d'équité et dans l'intérêt des contribuables saint-jeannais, nous avons demandé une évolution des statuts pour

une répartition des coûts au prorata du nombre d'enfant de chaque commune.

Représentation de St Jean au sein du SMAAC

Le SMAAC est composé de 10 membres:

- **5 élus de Cardet**, dont la présidente du SMAAC
- **5 élus de l'Agglo d'Alès** dont:
 - Max Roustan, Président de l'EPCI
 - Christian Chambon, Conseiller communautaire délégué: Éducation, Enfance Jeunesse
 - 3 élus de St Jean de Serres: le maire et 2 conseillers

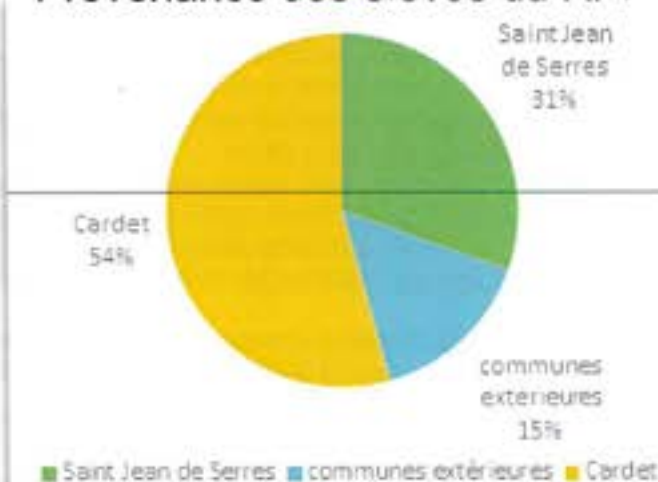
Pour autant, tout en souhaitant maîtriser les coûts de son fonctionnement, nous accordons une importance capitale à l'école et souhaitons proposer les meilleures conditions d'accueil aux enfants du regroupement

C'est pourquoi, soucieux d'améliorer la qualité de vie des enfants à l'école et de répondre aux attentes des parents et des enseignantes, nous avons fait le projet d'aménager une cantine dans les locaux de l'école. Cela éviterait aux enfants de la commune scolarisés à Saint Jean de Serres un aller-retour en car à midi pour aller manger à la cantine de Cardet et permettrait à leurs familles d'économiser le coût de la carte de transport.

Ce projet de cantine a été élaboré avec l'aide des services techniques de l'Agglo au cours de l'été 2016 et prévu au budget communal 2017. Cependant, nous n'engagerons pas les travaux de réalisation de la cantine sans l'accord du SMAAC (vote obligatoire en délibération du syndicat) qui gère la restauration scolaire (fournisseurs, traiteur)

L'avancée de ces deux dossiers (prorata et création de la cantine) est tributaire de l'évolution du SMAAC: changement de ses statuts ou dissolution.

Provenance des élèves du RPI



Cave coopérative

Vendanges exceptionnellement précoces cette année pour la cave coopérative qui a ouvert ses portes pour la récolte des Chardonnay blancs le lundi 14 août à 2 heures du matin.



La cave coopérative vinifie 48% de sa récolte en blanc (cépages Sauvignon, Chardonnay, Viognier, Muscat petit grain) et 48% en rosé (Grenache, Cinsault, Syrah, Merlot, Cabernet). Enfin, 4% sont vinifiés en Rouge, méthode traditionnelle (Alicante, Marselan et sélection au terroir Syrah/Grenache).

Pour les responsables de la vinification, le temps entre la cueillette et la pose au conquet de réception de la cave doit être le plus court possible pour éviter la macération dans la benne à vendanges qui donnerait des jus beaucoup trop colorés pour les Rosés ainsi que l'oxydation, afin de préserver « le fruité » des vins blancs et Rosés.

L'extraction des jus (moûts) se fait par

pressurage direct (pressoir pneumatique) à l'abri de l'air, protégé sous gaz inerte, la cave ayant fait l'investissement d'une centrale à Azote.

Les moûts sont refroidis et filtrés : achat en juin 2017 d'un filtre tangentiel.

Les vinifications se font à basse température, entre 14° et 18° afin de maintenir la fraîcheur et d'éviter l'évaporation des arômes et de l'alcool.

Pour le viticulteur, la récolte 2017 est aussi exceptionnelle par sa faible quantité : en effet il manque 28% en tonnage par rapport à la récolte 2016, soit 11 000 tonnes de moins du fait de la sécheresse.

Les premières dégustations ont eu lieu à la cave en présence de notre œnologue, des membres du conseil d'administration et du personnel vinificateur. Les profils sont très intéressants et laissent présager un très bon millésime au niveau qualitatif.

Les vignerons de Saint Jean de Serres ainsi que tout le personnel de la cave vous invitent au caveau pour venir découvrir et déguster tous les produits qu'ils ont sélectionnés et qui seront conditionnés en bouteilles et en Bag in Box. A tous, Bonne Dégustation



Visite du député Olivier Gaillard et de la déléguée départementale Françoise Laurent Perrigot

Spot WIFI



Nous avons souhaité permettre au public l'accès à Internet grâce à un spot WIFI gratuit, situé place de l'Eglise. Les statistiques d'utilisation de cet équipement montrent que le besoin est bien réel. Cet été plus de 300 sessions de connexion ont été comptabilisées, la météo allant en se rafraîchissant, les connexions diminuent. Le mode d'emploi est à votre disposition en mairie. Quel que soit votre fournisseur de téléphonie, vous pouvez vous connecter si votre forfait prévoit un accès Internet.

Transports en commun, ligne Edgar A12

Nous avons rencontré les services du transport du Département et l'unité territoriale d'Alès pour demander le déplacement de l'arrêt du bus A12 Nîmes/St Jean du Gard, actuellement situé hors de l'agglomération communale. Cette demande est actuellement à l'étude en lien avec les travaux de sécurisation de croisement des voies communales avec les routes départementales (notamment RD Lédignan/Lézan).

Animaux domestiques



Chats errants:

Si vous découvrez une portée de chatons sauvages, contactez la mairie qui demandera à la SACPA de venir les récupérer. En ce qui concerne les chats errants adultes, la loi n'autorise que leur stérilisation (qui a un coût non négligeable : 90€ par chat). Nous avons signé un partenariat avec la Fondation 30 Millions d'Amis pour recevoir une

aide financière. Les démarches sont en cours avec la SACPA et l'association CLARA pour entreprendre une stérilisation par quartier.

Pour rappel

Il est formellement interdit de nourrir les chats sur la voie publique.



GROUPE SACPA
CHENIL SERVICE



Chiens

Nous avons constaté moins de vagabondages de chiens dans le village mais toujours beaucoup (trop!) de crottes dans les rues. Les distributeurs de sacs ont été rechargés pour faciliter leur ramassage par les propriétaires de chiens. (Sachez que ces sacs ne sont pas compatibles avec les denrées alimentaires et ne peuvent être utilisés comme sacs à congélation !)

10 000 sacs à crottes sont à disposition aux distributeurs ou à la Mairie

L'absence de ramassage sur l'espace public est passible d'une amende de 35€

Les carnets à souche pour dresser des contraventions aux propriétaires indécents ont été commandés.



Gestion des déchets

Nous vous les avons promis depuis longtemps ! Le service dédié de l'Agglo nous a livré cet été 251 poubelles noires à déchets ménagers de 120L et 8 conteneurs de 600L. La distribution est toujours en cours. (Nous attendons encore les poubelles bleues de 120L.)

Infos pratiques

Les poubelles noires doivent être sorties le lundi soir et le jeudi soir et doivent impérativement être rentrées après le ramassage. Les poubelles bleues (recyclage) doivent être sorties le dimanche soir et également récupérées après le ramassage.

On ne devrait donc plus voir de poubelles individuelles entreposées dans les rues du village.

Il va de soi aussi que tous les déchets autres que ménagers et recyclage (ex une bouteille de gaz vide ou un siège auto cassé...) Ne devraient pas se retrouver dans la rue mais être portés en déchetterie.

Quand au dépôt sauvage de déchets dans la nature, il en va de la responsabilité de chacun de préserver le milieu naturel: flore, faune et cours d'eau. Les terrains privés n'ont pas à être considérés comme autant de décharges possibles, la loi française régit le dépôt de déchets y compris sur des parcelles privées.

La gestion des « encombrants » se fait en téléphonant directement au 0800 540 540

Nous avons fait le choix d'installer les conteneurs de 600L noirs (déchets ménagers) et bleus (recyclage) uniquement dans les lieux où les habitants n'ont pas la place de stocker chez eux les poubelles individuelles de 120L. Des aménagements seront prévus pour les rendre plus discrets quand les emplacements définitifs seront arrêtés. Si certains le souhaitent, la commune peut récupérer des conteneurs individuels trop encombrants ou qui ne sont plus aux normes de l'Agglo.



Chemins de randonnée

Alès Agglomération qui développe les chemins de randonnée, prévoit une inauguration des chemins balisés qui ont été créés par leur équipe de spécialistes. Un cartoguide sera édité afin d'expliquer les divers parcours qui serpentent sur notre territoire communal.



Bar restaurant le TROUBADOUR CIRCUS



L'unique commerce du village, le café restaurant a ré-ouvert ses portes à la fin du mois de juin.

Après d'importants travaux d'embellissement et de mise aux normes, Lou et Bruno vous accueillent au TROUBADOUR CIRCUS.

Merci à eux pour la qualité de leur accueil et la dynamique impulsée par leur programmation de spectacles, musique et soirées à thèmes.

Nous avons le plaisir de constater que cet établissement est devenu en quelques mois un véritable point de rencontre pour les saint-jeannais mais aussi les habitants des communes voisines et les touristes.

Les nouveautés

- Nouveaux horaires : à partir du jeudi soir 17h jusqu'au lundi soir inclus
- Épicerie de dépannage, ouverte pendant le dépôt de pain et les jours d'ouverture jusqu'à 19h30.
- Plats à emporter sur commande, sur place ou par téléphone la veille pour le lendemain: 06 58 81 72 37 ou 04 34 13 91 48
- Organisation de concours de jeux le jeudi après midi et en soirée : belote, tarot, 421, poker, échecs. Information et inscriptions sur place
- Programme des événements au Troubadour Circus
- Samedi 25 novembre : concert jazz avec le groupe « Crazy Jazz » composé de Richard Mesquida, Alain Bravo et Jérôme André.
- Décembre: une soirée karaoké et une soirée scène ouverte
- Réveillon du jour de l'an : soirée dansante avec menu « spécial réveillon », possibilité de KARAOKÉ sur demande et **réservation obligatoire**

Mas de PUECH

Monsieur Dario Viola exploitait agricole depuis 42 ans natif de Camargue et Madame Évelyne Reus native de Nîmes étaient à la recherche d'une propriété viticole et de gîtes depuis 2 années. Après avoir visité le village à plusieurs reprises, ils ont été séduits par le mas de Puech qui correspondait à leurs attentes. C'est surtout la sérénité du village et la possibilité de développer leur projet qui les a décidés à acquérir le mas en décembre 2016. Leur rencontre avec les élus auxquels ils ont pu exposer leur projet de gîte et événementiel et leur rencontre avec les habitants du village qui leur ont raconté l'histoire du Mas, leur a permis de prendre pleinement possession des lieux. Très amoureux de vieilles pierres, ils ont été touchés par la restauration des bâtiments faite dans l'art et tradition cévenole par leur prédécesseur. L'histoire de ce site patrimoine de Saint Jean les a passionnés « parce que quand il y a des pierres il y a des hommes ». Dario et Évelyne souhaitent être intégrés à la vie communale et au développement économique de Saint Jean de Serres « je suis très heureux de faire partie de la cave de Saint Jean de Serres car elle est dynamique et a de très bons résultats, la preuve en est les nombreuses médailles obtenues pour sa production viticole ». Ils souhaitent remercier les habitants de Saint Jean pour l'accueil qu'ils leur ont réservé et espèrent vivre très longtemps au village.



Économies de fonctionnement



Economies : pour réduire les coûts de fonctionnement, les différents contrats d'assurance ont été étudiés et mis en concurrence. Cela devrait nous permettre dès 2018 de diviser quasiment par 2 les dépenses liées aux assurances communales (Véhicules, bâtiments)

Plan canicule

Vous avez plus de 65 ans : si vous souhaitez que l'on vous contacte en cas de canicule pour vérifier que vous ne manquez de rien, nous vous proposons de vous inscrire en mairie et ainsi nous permettre la mise à jour du fichier.

Sécheresse

Vous avez pu constater (affichage municipal), que nous étions passés en alerte sécheresse de niveau 1, puis de retour au niveau 2 après une période en « crise » (voir article p.19), et toujours pas de pluie suffisante annoncée. Le niveau de la réserve d'eau est particulièrement bas et des coupures d'eau pourraient intervenir si la pluie n'arrive pas. Nous vous demandons de restreindre au maximum votre consommation d'eau.



Pour les agriculteurs: une exonération partielle ou totale de la TFNB peut être envisagée et la demande d'exonération a été envoyée à la DDFP du Gard accompagnée de la liste des agriculteurs sinistrés

Pour les dégâts sur les bâtiments:

Une demande communale de reconnaissance de « Catastrophe naturelle » (sécheresse/réhydratation des sols) va être envoyée par le Maire à la Préfecture en temps voulu selon les consignes des services préfectoraux. Les administrés dont les bâtiments auront subi des dégâts liés à la **sécheresse 2017** devront donc se faire connaître en mairie avec preuves à l'appui (photos etc.). Les déclarations et constats d'experts des dommages subis aux assurances devront attendre que l'état de « catastrophe naturelle » soit déclaré par Monsieur le Préfet pour la commune (probablement pas avant 2018).

Alertes météo - PREDICT

En complément du logiciel Prédicit utilisé en mairie, vous avez la possibilité de télécharger l'application « My Predict » dédiée à la sauvegarde des citoyens face aux risques hydrométéorologiques, enrichie de la fonction « géolocalisation », sur APP store et Google play

Téléprocédures, démarches administratives modifiées

Les démarches administratives pour vos papiers officiels sont désormais accessibles en ligne depuis votre domicile 24/24h. Vous devrez effectuer certaines demandes préalables via Internet

CARTE D'IDENTITÉ: pré-demande en ligne avant de vous rendre dans les mairies habilitées

PASSEPORT: pré-demande en ligne avant de vous rendre dans les mairies habilitées

PERMIS DE CONDUIRE: demande de permis, renouvellement, conversion du permis militaire, validation du brevet professionnel, consultation du solde de points de permis

CARTE GRISE: demande de duplicata, obtention d'un document de situation administrative de non-gage, changement d'adresse ou de titulaire, enregistrement de déclaration de cession

Des points numériques sont à votre disposition du lundi au vendredi à la préfecture du Gard 8h30/17h, à la sous-préfecture d'Alès 8h30/11h30 et 13h30/15h30, à la sous-préfecture du Vigan de 9h à 11h30

Rendez-vous sur: www.ants.gouv.fr ou bien www.service-public.gouv.fr ou bien www.demarches.interieur.gouv.fr ou bien www.gard.gouv.fr

Factures d'eau

Le paiement des factures est à effectuer UNIQUEMENT à la Trésorerie d'Anduze
20, avenue du Pasteur Rollin 30140 Anduze

Vous avez la possibilité de payer en 3 fois ou 10 fois sous justificatifs, pour tout renseignement adressez-vous en mairie. Le délai de paiement est fixé au 30 novembre. A partir du 20 décembre 2017, le trésorier commencera les relances de paiement.

Personnel de mairie, les nouvelles arrivées

Suite au départ en retraite de Jacqueline Chevalier qui effectuait 28 heures de secrétariat, nous avons fait le choix de prolonger l'embauche en CAE de Laury Bernard pour 20h et d'embaucher Magali Redondo le lundi et le mercredi matin pour seconder Corinne Vielles sur la comptabilité. Laury a pour responsabilités: l'Etat civil, l'urbanisme, l'administration de la paye et des factures d'eau, l'accueil en mairie. Par ailleurs Laury assure 7 heures de secrétariat pour le syndicat SMAAC..



CCAS

Suite à la dissolution du CCAS en 2015, une commission consultative d'aide Municipale a été créée et se compose des mêmes membres que l'ancien bureau du CCAS : Saïd DJEMEL, Catherine ROUVIERE, André Pierre LEGUEN, Jérôme SEURAT, Jean François MORNICO, Brigitte BACARESSE, Loubna ENNOURY, Jacqueline ZAMPONI, Sophie DORO et Mylène ROURE. Elle se réunira prochainement pour définir les grandes lignes d'action et les choix prioritaires.

Vous avez besoin d'une aide?

Venez prendre rendez-vous en mairie.

Enedis, compteur LINKY

Pour info: les communes ne peuvent pas interdire le déploiement des nouveaux compteurs Enedis sur leur territoire. Le changement de compteur est obligatoire et encadré par la loi française. Personne ne peut refuser son remplacement et en cas d'obstruction persistante à son changement, «vous serez soumis à un relevé spécial payant au moins une fois par an», dicit Enedis. Pour l'instant pas de déploiement prévu sur notre commune, c'est Enedis qui vous donnera toutes les informations.

PACS

Transfert de compétence aux mairies



A partir du 1er novembre 2017, les couples désirant enregistrer leur Pacs n'ont plus besoin de le faire au tribunal ou devant notaire, selon le décret n°2017-889 du Conseil d'Etat publié au Journal officiel du 10 mai 2017. Depuis cette date, ce sont les officiers de l'état civil en mairie qui sont chargés de l'enregistrement des déclarations, des éventuelles modifications et des dissolutions des pactes civils de solidarité (Pacs). La nouvelle procédure du Pacs ne change rien : ni aux droits et aux obligations réciproques, ni à sa publication. Cette modification a pour but de décharger les greffes des tribunaux d'instance et de confier cet acte administratif aux officiers d'état-civil.

Le CERCLE



Le choix de louer la salle du Cercle s'est avéré judicieux en attendant mieux. De nombreuses réunions, activités et festivités s'y déroulent régulièrement pour le plaisir de tous. A vous les habitants, si vous souhaitez créer de nouvelles activités associatives, ou vous réunir, le Cercle est à votre disposition, contactez la mairie pour exposer vos besoins et vos projets.



Associations et bénévolat

Après la disparition du dépôt de pain due à la fermeture de l'ancien restaurant, nos deux SUPER-BENEVOLES Andrée BURY et Monique DESTIENNE membres de l'association Le Bel Automne ont décidé de rendre ce service aux habitants de Saint Jean. Elles ont tenu durant plus de 6 mois du lundi au samedi, un point de distribution au Cercle ce qui a permis aux habitants de se rencontrer et de récupérer leurs commandes de pain. MERCI à ces deux BENEVOLES qui «se bougent» pour faire vivre notre Commune.



Le bénévolat, un engagement pour soi.

Étudiant, actif, demandeur d'emploi ou retraité, presque un français sur quatre, de tous âges, toutes formations, toutes origines, a participé dans l'année à une action bénévole. Pour des raisons très diverses : générosité, besoin d'être utile, ouverture aux autres, intérêt pour une activité.

Les associations du village ont besoin de bénévoles, que ce soit de façon ponctuelle

comme pour certains événements: Place aux Arts, course cycliste, soirées à thèmes, activités avec les enfants; ou pour un engagement plus constant comme l'aide aux personnes isolées, les activités ludiques avec les jeunes ou moins jeunes, les activités sportives et artistiques.

L'OMSC association Loi 1901, peut offrir un support administratif si vous souhaitez y créer une nouvelle activité ou reprendre et développer une activité existante. La mairie est également prête à appuyer les initiatives des saint-jeannais qui souhaiteraient créer une nouvelle association.

Le futur foyer communal sera un lieu spécialement dédié aux associations, il est important dès à présent de commencer à mettre en place une organisation des futures activités, l'équipe municipale est à l'écoute de vos propositions. Une réunion sur ce thème sera prochainement organisée.

Mais surtout, le village a besoin de volontaires qui prendront des initiatives et sauront fédérer les énergies autour des activités associatives. Vous êtes responsable, constant et organisé, vous avez envie de mener un projet et vous épanouir dans un domaine qui vous tient à cœur, venez nous rencontrer en mairie.

Voici quelques bonnes raisons de devenir bénévole: le sentiment d'accomplir quelque chose, la reconnaissance et l'épanouissement personnel, la possibilité de rendre service, la possibilité de faire évoluer la société, les liens d'amitié, le soutien, la création de nouveaux liens, le sentiment d'appartenance, les plaisirs en général, le rire, l'épanouissement intellectuel, l'épanouissement physique, la curiosité de la découverte, l'engagement sur une responsabilité, le respect et l'écoute des autres...

Tout le monde a besoin de tout le monde, comme les maillons d'une chaîne...

Place aux Arts

La 8^e édition de l'exposition artistique a été un véritable succès cette année encore. Plus de 40 bénévoles de la Place aux Arts ont participé à l'organisation de ce projet qui anime le village depuis ces trois dernières années. Les habitants du village qui ont invité une nouvelle fois les visiteurs à pénétrer dans les galeries éphémères installées dans les maisons particulières peuvent être fiers de participer à l'animation qui redonne vie à ce cœur du village.

Des artistes et artisans de tous horizons, un incroyable moment de partage et de bonne humeur pour les habitants et les artistes.

La réussite était là, avec encore plus de visiteurs cette année.

L'année prochaine promet encore des innovations avec pourquoi pas plus d'animations vivantes et d'interventions d'artistes et artisans dans les rues de Saint Jean



la réalisation des travaux sur le réseau d'assainissement (compétence de l'Agglo d'Alès). Cependant les services de l'Agglo nous ont signifié cette semaine, que ces travaux ne seraient pas réalisés avant plusieurs années, d'autres travaux plus urgents sur d'autres communes devant être réalisés en priorité. De ce fait, nous allons solliciter le Département pour que la réfection de la chaussée soit programmée malgré l'annulation des travaux sur le réseau d'assainissement.



Goudronnage rue de la Liberté et travaux sur le réseau d'eau potable - Photos JFM

Aménagement urbain

Nous avons souhaité poursuivre l'aménagement de la parcelle devant le futur foyer : un nouveau module a fait son apparition sur l'aire de jeux destinée aux plus jeunes ainsi qu'une table de pique-nique. Sont prévus dans les semaines qui viennent : la rénovation des grillages autour du terrain multisports, la matérialisation d'un terrain de volley et l'installation du skate parc. Des plantations viendront apporter de l'ombre aux familles autour des jeux d'enfants.



Place de l'Eglise : nous rappelons l'interdiction d'y stationner sauf pour les véhicules liés à la mairie et seulement de façon ponctuelle.

L'espace du hangar communal va être clôturé et un portail installé, il sera également raccordé au réseau d'assainissement public.

Stationnement dans le village

Il est formellement interdit de stationner devant l'école et surtout sur l'îlot réalisé pour la mise en sécurité des groupes d'enfants lors de la traversée. Le passage piéton a été repeint maintenant que les travaux sont terminés. Deux jardinières en béton seront installées dans la rue du Calvaire pour délimiter l'espace de circulation et empêcher le stationnement devant l'arche du «Fort».

D'une manière générale, nous rappelons que le stationnement est interdit hors des places non matérialisées dans le cœur du village ainsi que sur la départementale route des Vignerons. (Cf. Panneaux d'interdiction de stationner dans les rues du village...)

Place des Platanes : Vous avez pu constater que 3 gros blocs de rochers ont été déposés au milieu de la place : c'est une solution provisoire pour dissuader certains conducteurs d'effectuer des dérapages « mal contrôlés » comme c'était devenu la mode cet été.

Subventions aux associations

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

	2016	2017
OMSC structure	150 €	150
OMSC Gym adultes	250 €	250
OMS e des Savoirs	250 €	250
USEP	350 €	350
Comité des Fêtes	350 €	350
Club «Le Bel Automne»	350 €	350
Société de chasse «La Diane»	200 €	200
AIPE Association Intercom des parents d'élèves	0	250
TOTAL	1900 €	2150

SUBVENTIONS ÉVÈNEMENTS ET ANIMATIONS

	2016	2017
OMSC Place aux Arts	500 €	500
OMSC Manifestations diverses	1250 €	1500
AIPE	250 €	0
Comité des Fêtes, Animations diverses	800 €	800
Association Familiale, Animations diverses	300 €	0
TOTAL	3100 €	2800

Budget de l'eau

Plus particulièrement pour la part du budget dédiée à l'eau

Budget de Fonctionnement: 366 617 € en recettes et dépenses

Budget d'Investissement : 430 344 € en recettes et dépenses

Les investissements prévus en 2017 portent sur la poursuite de la réfection du réseau d'eau sur la traversée du village :

- fin de la 1^{ère} tranche commencée à l'automne 2016 et réalisation de la 2^{ème} tranche pour un montant de 344 937 € en 2017 .
- changement du système de chloration comme l'exige la réglementation
- changement des conduites de descente d'eau du Château d'eau (nouvelles conduites en inox)

En dépenses de fonctionnement, nous avons fait le choix de signer un contrat d'astreinte avec Véolia pour la surveillance de la station de pompage et du château d'eau dont les pannes répétitives ont provoqué quelques débordements ce printemps. Ce service permettra une intervention rapide en cas de problème en dehors des heures de travail des employés communaux.

Travaux sur le système de chloration - Photos JFM



Réseau d'eau et assainissement

Le projet de réfection de la chaussée de la traversée du village est en attente. La subvention pour ce projet accordée par le conseil départemental est toujours valide et a été prorogée dans l'attente de



Remerciements aux bénévoles

Grâce à vous tous, le village est vivant et souriant une année de plus.

A Christelle de la bibliothèque, à Marianne, Geo, Jean-Marie, Laurent, Emmanuel, aux enfants de l'école de Saint Jean, aux plus grands et à leurs parents, à Jean-Pierre pour avoir relancé la Place aux Arts, à Alexandra, Dominique et ses parents, Caroline et ses parents, aux habitants qui prêtent leur maison, à Danielle, Danielle et Danièle, à Monique qui assure sur tous les fronts, Jacques, Nadia et Nadia, Patricia ;) Saïd, Marc et Marc, Rémi, Pierre, Laure, Andrée et Andrée, Stéphanie, Olivier, Jean-François, Daniel, Gabrielle, à toute l'équipe du Comité des Fêtes, Amélie, la famille Chapon, à Stéphane Zarouati du théâtre de Lézan, à Will et son groupe, à la famille Catan, à l'équipe du restaurant du Troubadour Circus, à Simone et aux membres de l'association du «Bel Automne», à l'association cycliste Vélo Sprint du Grand Alès, à l'OMSC à l'équipe de la gym et à celle du «partage des savoirs», au club d'Aéromodélisme, à tous ceux qui se mobilisent et à tous ceux qui ont des projets à venir, MERCI.



Grand prix cycliste de Saint Jean de Serres

Le 14 mai a eu lieu le Grand Prix de St Jean de Serres, organisé par le Vélo Sprint du Grand Alès et son président Marc Benoit, la course est appuyée par l'OMSC. Ces 3 courses qui se déroulent sur le territoire communal font participer 3 catégories de coureurs: PC/PCO et Cadets, elles comptent pour le classement au Trophée du Gard et pour la 2ème manche du trophée Régional EC. Cette année près d'une centaine de coureurs ont participé, c'était également une belle occasion de réunir les amateurs et de profiter du soleil autour de l'animation.

Nous espérons les retrouver l'an prochain pour une nouvelle compétition



Fête votive de Saint Jean

Cette année, la fête a été un succès sans pareil, grâce au Comité de fêtes, le village a vécu de grandes soirées animées où toute la jeunesse des environs est venue profiter de l'ambiance.

Fondation



La Fondation 30 millions d'amis aide notre commune, à votre tour vous pouvez aider la Fondation.



Pour 2017 le budget primitif de la commune s'équilibre ainsi :

FONCTIONNEMENT : 475 313 € en dépenses et en recettes

DEPENSES		RECETTES	
Charges de personnel (chap12)	166000	Impôts et taxes (chap 73)	229872
Charges à caractère général et autres charges (chap11+65) fournitures, électricité, téléphone, maintenances, indemnités élus...	109450	Dotations(chap 74)	79887
Emprunts(intérêts) (chap 66)	15300	Autres (chap75+70+77+013+042+72)	95830
		Remboursements Agglo, redevances, excédents budgets annexes...	
Remboursement A Agglo, subventions aux associations, social, Imprévis (chap67+014+022+042)	92720		
Virement à la section d'investissement	91843	Report exercice antérieur	69724
TOTAL	475313	TOTAL	475313

INVESTISSEMENT : 451 806 € en dépenses et en recettes

DEPENSES		RECETTES	
Travaux d'aménagement(cantine) Voirie, véhicules, mat informatique, travaux en régie (chap 21+040)	74300	TVA et taxe d'aménagement	55963
Travaux de construction du foyer + études (chap 23+20)	311780	Subventions : réserve parlementaire (chap13)	4000
Emprunts (remboursement de capital) (chap 16)	32559	Emprunt nouveau (foyer)(chap 16)	300000
Déficit reporté	33167	Report des excédents de fonctionnement (chap 021)	91843
TOTAL	451806	TOTAL	451806

Pour info: Compte Administratif = budget réalisé des années antérieures

	2014	2015	2016
Dépenses de fonctionnement	351 836	330 890	376 685
Recettes de fonctionnement	338 799	496 880	435 121
Déficit	13 037	0	0
Excédent	0	165 990	58 436

	2014	2015	2016
Dépenses d'investissement	150 472	287 575	143 358
Recettes d'investissement	45 273	315 846	213 641
Déficit	105199	0	0
Excédent	0	28271	70 283

Les Taux d'imposition votés sont stables depuis 2015, hormis une baisse de 6 points de la TFB depuis 2016, compensée par une hausse équivalente au niveau de l'agglo d'Alès pour éviter d'être pénalisés lors de la fusion à 73 communes (opération neutre pour le contribuable)

Détail : TH (Taxe d'habitation): 14,95%, TF(Taxe foncier bâti) : 12,40% et TFNB (Taxe foncier non bâti): 45%

Budget 2017

Le vote du budget marque un acte politique important au travers duquel se définit la feuille de route des actions menées par la municipalité.

Quelques informations générales pour une meilleure compréhension:

Dépenses et recettes ne peuvent qu'être présentées en équilibre au moment du vote du budget d'où l'importance de la sincérité des recettes annoncées !

Dépenses de Fonctionnement :

Elles concernent tous les frais nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité comme l'entretien de voirie, des bâtiments, les salaires du personnel, l'électricité, les assurances, les charges liées à l'enseignement, aux associations, à l'action sociale, les charges dues à la communauté de rattachement (Alès Agglo), les intérêts d'emprunts et éventuellement les déficits antérieurs.

Recettes de Fonctionnement :

Elles se composent de la fiscalité (produit des impôts et taxes), des dotations, de certaines subventions, de la facturation de certains services de la commune, ainsi que des excédents de l'année antérieure s'il y en a.

Dépenses d'investissement:

Elles se composent des frais liés à la réalisation d'infrastructures (bâtiments, voirie) mais également à l'achat de mobilier, de matériel informatique, de véhicules... Et éventuellement des déficits des années antérieures. Elles permettent de répondre aux besoins grandissants d'infrastructures (construction d'un foyer, aménagement d'une cantine...) Et à l'entretien et l'embellissement du village.

Recettes d'investissement

Elles se composent de la TVA récupérée sur les investissements réalisés l'année précédente, de la taxe d'aménagement payée par les habitants ayant fait construire, de l'épargne, des subventions, des excédents de l'année précédente mais également de l'emprunt.

Le budget 2017 de notre commune s'inscrit dans la continuité des efforts entrepris depuis 2 ans :

Retrouver, puis préserver la santé financière de la commune sans augmenter la pression fiscale sur les habitants, tout en poursuivant notre politique d'investissement réaliste pour améliorer le cadre de vie de nos concitoyens. Des choix ont dû être faits comme celui de ne pas se relancer dans un PLU.

Objectifs prioritaires

- Garantir les équilibres financiers (malgré des baisses de dotation de l'état)
- Maintenir des marges de manœuvre d'investissement
- Assurer un service public de qualité malgré les nouvelles missions qui nous sont confiées
- Optimiser les possibilités de financements extérieurs

Orientations

- Poursuivre les efforts de réduction des dépenses de fonctionnement
- Réorganiser les services administratifs sans augmenter la masse salariale
- Poursuivre dans la démarche de mutualisation avec les autres communes de l'agglo d'Alès et certaines des communes voisines n'appartenant pas à l'agglo, avec toujours comme objectif de réduire les coûts.
- Soutenir et favoriser la vie associative et le « bien vivre ensemble »

Les principaux projets d'investissement

- Le foyer
- L'entretien, la sécurisation des routes et chemins (réfection du chemin des Prés, de la rue de la Liberté, sécurisation de la traversée du village : pose de panneaux stop à la place des priorités à droite, pose de radars pédagogiques et de ralentisseurs, sécurisation de l'accès piétonnier au futur foyer sur la route de Lézan en lien avec l'Unité Territoriale d'Alès)
- L'amélioration de la qualité de vie à l'école : cantine, toilettes adaptées aux plus jeunes
- La poursuite de l'aménagement de l'aire de jeux, des installations sportives et la valorisation des espaces communs.
- L'achat de matériel informatique et de logiciels pour la dématérialisation des actes et documents vers la perception et la préfecture et pour la sauvegarde efficace des données en mairie
- Le rachat d'un véhicule et du matériel volé au hangar communal fin 2016

Des nouvelles de Jacqueline Chevallier



départ en retraite de Jacqueline Chevallier

Jacqueline Chevallier notre employée de mairie qui a pris sa retraite en avril dernier, nous a rendu visite jeudi dernier. Sa retraite se déroule avec beaucoup d'activités et de plaisirs, travaux, petits enfants, voyages. Nous vous transmettons son bonjour et lui souhaitons une bonne retraite.

Soirée châtaignes



place des Platanes

Malgré le froid, quelques irréductibles gaulois saint-jeannais ont maintenu la tradition des châtaignes grillées! Cette année les habitants bénévoles ont également partagé des soupes maison qui sont venues réchauffer les corps et les cœurs.

Soirée Halloween, nouvelle festivité dédiée aux familles



les enfants déguisés au Cercle

Halloween fête aux origines païennes celtiques traditionnelle des îles Anglo-Irlandaises, est l'occasion pour les enfants de se réunir et de s'amuser. Des parents ont souhaité cette année organiser une petite fête, où les enfants ont pu se déguiser et maquiller avant de partir en quête de bonbons dans les rues du village. La belle participation nous fait espérer une fête encore plus réussie l'an prochain. Nous saluons l'initiative des adultes qui ont souhaité donner de leur temps pour le plaisir de tous. Nous remercions les bénévoles et les habitants qui ont offert les friandises

RESTRICTION D'EAU RETOUR AU NIVEAU 2

Suite à la décision du Préfet par arrêté N° 30-2017-11-15-001 du 15 novembre 2017, les mesures concernant l'utilisation de l'eau sont celles du niveau 2 (voir arrêté municipal du 08/09/2017).

Interdiction totale :

Le remplissage des piscines privées,
Le lavage des véhicules publics et privés,
Le lavage des voiries,
L'arrosage des pelouses, des espaces verts privés et publics, des jardins d'agrément (hors arrosage goutte à goutte),
L'arrosage des espaces sportifs

Interdiction entre 8h et 20h :

L'arrosage domestique (jardins potagers uniquement)
Tous les usages agricoles avec une ressource en nappe souterraine profonde
Exceptions :
Les cultures irriguées par micro irrigation
L'abreuvement des animaux
Les semis et repiquage en maraîchage sur les 15 premiers jours sur justification
Les cultures de semence sous contrat et les productions de plants en godet

Dans l'intérêt de tous et pour éviter si possible d'en arriver à des coupures d'eau, je vous demande d'accorder la plus grande attention aux consignes d'économie d'eau.

Le Maire, Andrée ROUX

Vous avez une suggestion, une question, vous souhaitez faire paraître une annonce dans la prochaine gazette, contactez-nous.

L'équipe municipale reste à votre disposition, vous pouvez nous contacter ou demander rendez-vous à l'accueil de la mairie.

Cette gazette est rédigée, conçue et réalisée par les conseillers municipaux.

Petites annonces



Redingote de poilu de la première guerre mondiale. Ce pardessus de soldat a été prêté par un habitant de Saint Jean à l'occasion d'une exposition scolaire. Il est actuellement stocké à la mairie. Les propriétaires sont invités à se manifester afin de le récupérer.



Toujours à vendre : jolie calèche d'autrefois, dans son jus, totalement bio, écologique, à carburant recyclable, etc. Presque première main! Faire offre à la mairie!

Joëlle souhaite organiser une activité commune associative, dont le thème est l'entraide et les activités de lien social. Si comme elle, vous avez envie d'agir en groupe et de partager avec les habitants de St Jean de Serres, faites vous connaître en mairie nous vous mettrons en contact.

Vous souhaitez créer une association ou une activité au sein de l'OMSC, venez nous rencontrer en mairie

Horaires de bibliothèque

Grâce à Christelle et maintenant Monique qui l'a rejoint, la bibliothèque municipale est ouverte toujours au premier étage de l'école, les: mercredis de 10H à 11H et samedis de 10H à 12H



Horaires de mairie

Nouveaux horaires : tout en réduisant le temps d'ouverture au public, nous avons souhaité proposer des plages horaires diversifiées pour tenir compte des besoins des habitants.

- Lundi : 16h/18h
- mercredi : 13h/15h
- vendredi : 10h/12h et 16h/18h

En cas d'impossibilité pour vous de venir en mairie dans ces plages horaires, il est toujours possible de prendre rendez-vous à un autre moment.

Infos état civil

Aux Nouveaux habitants nous souhaitons la bienvenue et vous proposons de venir nous connaître en mairie

Naissances

LARGILLIER BOUNOUA Safya, le 09/06/2016
PERONE Avas, le 23/06/2016
BARTHELOT Tess, le 05/08/2016
BOUEZDA Juliette, le 25/08/2016
MOREL Rylei, le 02/09/2016
ARNAUD COMBE Gabin, le 05/10/2016
REBOUL Tynaël, le 30/11/2016
BOUET Nive, le 19/02/2017
LAUDUN Kylian, le 20/06/2017

Suite à ces naissances, l'arboretum créé par Pierre Baral, sera enrichi de nouvelles plantations dont nous espérons qu'elles soient préservées

Mariages

LEON KIN CHIN Yann et ROUVIERE Catherine, le 18/06/2016
THOMAS Christian et LEGRAND Agnès, le 14/01/2017

Une pensée pour ceux qui nous ont quittés

DUMAS Gérard, le 13/07/2016
ZAMPONI Claudio, le 07/12/2016
BROS Raymond, le 17/12/2016
HACHON Bernard, le 11/10/2016
BILLANGE Françoise née Jourdan le 07/10/2017

LA GAZETTE

N°3 - Novembre 2017

JOURNAL COMMUNAL DE SAINT-JEAN-DE-SERRES

LE MOT DU MAIRE

Gazette promise et longtemps différée par manque de temps. De nombreux sujets sont traités dans cette gazette, mais c'est des nouvelles du futur « FOYER » que je souhaite vous donner en priorité !



Rappel : Consultée en Septembre 2016, la population (169 personnes ont répondu par bulletin à la consultation) a opté sans ambiguïté pour la construction d'un foyer neuf adapté à notre commune sur la parcelle qui accueille déjà le hangar, le terrain multisports et l'aire de jeux pour enfants. Nous avons fixé à 300 000€ le montant maximum de financement communal.



Saint Jean de Serres
Rue du Calvaire

Depuis le projet a beaucoup avancé. Dès octobre 2016, une première demande de subvention était déposée auprès du Conseil Départemental. En décembre 2016 le programme du foyer a été élaboré avec l'aide de l'architecte du CAUE et l'appel d'offres lancé dans la foulée en janvier 2017.

Notre choix s'est porté sur l'architecte Eric Grenier et son équipe de Bureaux Techniques. D'autres demandes de subvention ont été faites également auprès de l'Etat (DETR) et de la Région. A ce jour, nous avons déjà la notification de subventions pour un montant de 254 000€.

Malgré une enveloppe financière contrainte qui nous oblige à un projet relativement simple et sobre, nous avons tenu à concilier nos objectifs : une conception favorisant l'utilisation optimale des locaux, un coût de fonctionnement minimum et une démarche la plus respectueuse possible de l'environnement. Ces éléments nous ont conduit au choix d'une construction ossature bois et à l'inscription du projet dans la démarche BDM : Bâtiment Durable Méditerranéen soutenue par La région Occitanie.

Le permis a été déposé, il est maintenant en cours d'instruction. Les travaux devraient commencer au premier trimestre 2018 pour se terminer fin 2018. Vous trouverez en page centrale tous les détails sur le futur foyer ainsi que le plan et nous aurons le plaisir de répondre à vos questions en présence de l'architecte lors de la prochaine réunion publique.

Vous trouverez également un article qui salue l'importance du bénévolat, carburant indispensable de toute animation et du « bien vivre ensemble » en général et ce qui ne manque pas dans notre village ! Merci à tous ces bénévoles qui chacun à sa mesure, en fonction de ses disponibilités, son talent et ses envies donne de son temps et de son énergie pour « le commun ». Le nouveau foyer sera un outil mis à leur disposition et permettra à tous d'inventer et créer de nouvelles activités, rencontres et réjouissances. Bonne lecture et à très bientôt

Andrée ROUX

PERMANENCE PARLEMENTAIRE

Olivier Gaillard, député de la 5e circonscription du Gard tiendra prochainement une permanence itinérante durant laquelle il recevra individuellement les personnes qui le souhaitent

SOMMAIRE

- Budget 2017
- Ecole et SMAAC
- Sécheresse et canicule
- Travaux
- Projet de Foyer communal
- Bénévolat et associations
- La vie du village



Rédaction de
L'équipe municipale